



Préavis no. 1/2021

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE MEX

AU

CONSEIL GENERAL

SUR SA GESTION DE L'ANNEE 2020



COMPTES 2020

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

conformément aux dispositions légales, à savoir:

- Art. 84 du Règlement du Conseil général de la Commune de Mex
- Loi sur les communes du 28 février 1956

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation son préavis no 1/2021 relatif à l'exercice 2020.

Introduction

Ce rapport a pour but de détailler les grandes lignes de la gestion de la commune pour l'exercice sous revue, en relation avec les comptes.

La municipalité se tient à votre disposition afin de répondre aux questions que la lecture de ce rapport susciterait. Pour le cas où certains points techniques ou particuliers nécessiteraient des explications complémentaires utiles au conseil général, nous vous invitons à nous les communiquer avant la séance du conseil, afin de pouvoir y apporter les réponses les plus précises et complètes que possible.

La municipalité et le personnel communal s'évertuent à répondre au mieux aux exigences des habitants et des différents services de l'Etat. Notre petite commune ne dispose pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi nous faisons appel à différents bureaux de conseils (géomètres, ingénieurs, avocats, etc...) afin de remplir nos fonctions avec diligence.

Commentaires d'ordre général

Administration communale

L'année 2020 a été marquée par une pandémie mondiale, la (le) Covid-19. Ce virus a ralenti tout le système économique et social de la Suisse. A ce jour encore, nous subissons toujours des restrictions de liberté liées à la protection des règles sanitaires. Pour la Commune de Mex, l'impact s'est traduit notamment par l'interdiction de location privée des locaux communaux, l'annulation des diverses manifestations culturelles et sociales et la fermeture des écoles durant huit semaines (du 16 mars au 11 mai 2020). Gardons espoir que l'année 2021 se termine sous de meilleurs auspices.

Durant cette année 2020, le personnel communal a connu quelques changements. Tout d'abord, à fin février, notre secrétaire Brigitte Beuchat, atteinte par l'âge de la retraite, a été remplacée par Juliane Brandt-Monnier, habitante de St-Sulpice. Son taux d'occupation a été de 50% dès le 1^{er} février, mois consacré à la transmission des tâches liées à ce poste.

Pour faire suite à la construction des deux immeubles Vers l'Eglise, la municipalité a également engagé un nouveau concierge à 100%, Fabrice Martin, domicilié dans l'un des 26 appartements. Dès le 1^{er} février, il a repris la conciergerie de tous les bâtiments communaux, soit les deux immeubles Vers l'Eglise, les salles villageoises, le collège, la maison de commune et le refuge.

La municipalité tient à adresser ses remerciements à Mesdames Asuncion Gonzalez qui, dès le 1^{er} mars 2008, s'est occupée de la conciergerie du collège et des salles villageoises et à Madame Isabel Costa Dias, qui avait repris la conciergerie du collège depuis novembre 2010.

A fin juillet, ce fut au tour de Jean-François Marendaz de nous quitter afin de profiter d'une retraite légèrement anticipée mais bien méritée. Il aura été l'un des piliers de la commune pendant plus de 36 ans. Qu'il soit vivement remercié pour sa fidélité, son engagement et son dévouement en faveur de tous les Mexanais.

Au 1^{er} juillet, nous avons accueilli Ludovic Lupi, habitant de Gollion, qui a repris toutes les tâches liées à la voirie. Durant le mois de juillet, il aura pu découvrir tous les coins et recoins de la commune en secondant Jean-François Marendaz.

Dans le courant du mois de novembre, la municipalité a également reçu la démission de notre préposée au contrôle des habitants à 20% pour le 28 février 2021. L'annonce de recrutement dans la presse n'ayant pas abouti favorablement, la municipalité a opté pour une nomination interne, le poste étant partagé entre la secrétaire et la boursière, qui ont manifesté leur intérêt pour une telle collaboration.

Dès le 1^{er} mars 2021, le personnel communal se compose de :

60%	secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants	Juliane Brandt-Monnier
40%	boursière et préposée au contrôle des habitants	Dominique Nijenhuis
100%	concierge	Fabrice Martin
100%	employé communal	Ludovic Lupi

Les horaires d'ouverture du guichet ont également été adaptés, soit

Lundi	17h à 19h		
Jeudi	7h à 9h	et	13h30 à 17h
Vendredi	7h à 9h		

Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2020 Mex comptait 791 habitants, soit une augmentation de septante-trois personnes par rapport à l'année précédente, comprenant :

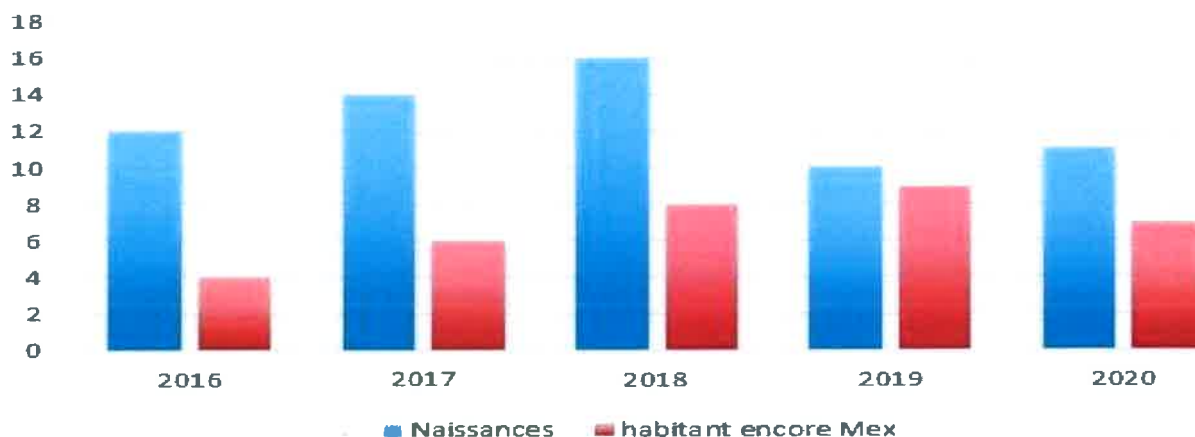
- 574 résidents suisses (381 hommes et 410 femmes)
- 217 résidents étrangers, soit env. 27% de notre population. Au niveau cantonal, ce chiffre se monte à 33% et à 25% au niveau fédéral.

Durant l'année, nous avons dénombré 95 départs, 162 arrivées, 16 changements d'adresse au sein du village, 11 naissances, 3 mariages, 5 divorces/séparations et 3 décès.

Le contrôle des habitants s'occupe également de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers, le renouvellement des permis de séjour des habitants du village, ainsi que celui des permis frontaliers (essentiellement pour l'entreprise Bobst), ce qui représente au total plus de 50 dossiers.

8 personnes ont obtenu la naturalisation suisse.

Naissances 2016 -2020



Occupation du refuge et des salles communales :

Le refuge a été occupé	50 fois
Les salles villageoises ont été louées	30 fois
Le carnotzet a été loué	2 fois

De plus, la salle villageoise et la salle Arlequin sont occupées régulièrement par l'Harmonie du Pontet, l'Association sportive, des joueurs de cartes, des cours de yoga, des séances PPE par plusieurs gérances, la Paroisse, le Chœur ProArte, la commune pour diverses séances ainsi que quatre fois par semaine, à midi, par la cantine scolaire (Pic'fouls).

Le refuge est également mis à disposition des paroisses, des bûcherons et des classes d'écoles. Il est aussi utilisé pour la fête d'Halloween et la distribution de sapins pour des années «classiques», ce qui ne fut pas le cas en 2020.

Le carnotzet est mis à disposition pour les séances des commissions communales et intercommunales.

Vie villageoise

Harmonie du Pontet : les trois Communes de Mex, Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix soutiennent l'Harmonie du Pontet par une subvention de CHF 6.- par habitant.

La sortie des aînés a dû être annulée en raison de la pandémie Covid-19. En contrepartie, la municipalité a pris la décision d'offrir un bon-repas, d'une valeur de CHF 40.-, à faire valoir à la nouvelle Auberge Au Mai jusqu'au 31 décembre 2021, ceci à toutes les personnes retraitées en 2020.

La pandémie n'a pas eu totalement raison de la traditionnelle distribution des sapins puisque celle-ci a été mise en place le 19 décembre devant le bâtiment de la voirie.

Activités de la municipalité

La municipalité a siégé 41 fois officiellement au cours de cette année. Elle a en outre tenu une séance particulière consacrée au projet de toilettage du règlement communal sur la police des constructions. De plus, des séances spécifiques aux dicastères ont été organisées entre municipaux et syndic.

Le syndic, ainsi que les municipaux, ont participé aux assemblées des syndics du district et du groupe Venoge, à l'UCV et à l'AdCV, aux diverses associations intercommunales, à des entretiens avec des citoyens et de nombreux maîtres d'état, en présentiel quand cela a été possible et en visioconférence le reste du temps, selon les aléas des restrictions, qui n'ont eu de cesse d'évoluer au fil de l'année.

Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à 639.75 heures en 2020, contre 882 heures en 2019, 885.5 heures en 2018, 770.25 heures en 2017 et 1'052.5 heures en 2016.

Conseil général et préavis

Le conseil général s'est réuni aux dates suivantes :

- 15.06.2020
- 05.10.2020
- 14.12.2020

Voici un rappel des préavis proposés durant l'exercice 2020 :

Préavis 1/2020 – rapport de gestion et comptes 2019 – adopté le 15.06.2020

L'excédent de charges de CHF 100'410.57 a été prélevé du capital

Préavis 2/2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021 – adopté le 05.10.2020

Taux d'imposition communal de 59.5%

Préavis 3/2020 – budget 2021 – accepté le 14.12.2020

Le déficit budgété s'élève à CHF 420'900.-

En plus de ces préavis, certains dossiers particuliers ont occupé l'exécutif communal d'une manière plus chronophage, à savoir :

Bâtiments Vers l'Eglise

Les appartements ont été livrés en décembre, permettant ainsi leur mise en valeur en vue de leur location. L'économie sur les intérêts des différents emprunts a permis à la municipalité de proposer des loyers abordables pour ce genre de logements et, de ce fait, de les louer très rapidement, sans pour autant péjorer le rendement net escompté. En mars 2020, l'ensemble des 26 appartements étaient loués.

L'inauguration a eu lieu le samedi 25 janvier 2020. Les habitants ont pu se rendre sur les lieux et visiter l'ensemble du projet.

Bien que quelques retouches soient encore en cours, et qu'un accord final doive être trouvé s'agissant des travaux réalisés en commun avec le bâtiment de la rue du Prieuré 1 mais financés par notre commune, le coût total du projet a pu être arrêté au 31.12.2020.

Il s'élève, y compris l'achat du terrain, à environ CHF 14'700'000.-, montant qui, en comparaison du budget qui s'élevait à CHF 14'554'000.-, traduit un dépassement d'environ un pour cent.

Bâtiment Auberge au Mai

Les travaux ont débuté durant le 1er semestre 2019. Après la phase de démolition, le gros-œuvre a été réalisé selon la planification, le chantier s'étant arrêté pour les fêtes de fin d'année, avant le début de la pose de la charpente.

En 2020, la crise du Covid-19 a affecté l'avancée des travaux, selon la planification projetée, mais a également affecté le processus d'appels d'offres, avec pour conséquence peu de jeu de concurrence entre les mandataires et une augmentation importante des coûts projetés.

L'ouverture de la crèche a eu lieu le 5 octobre 2020. Les gérants de l'auberge ont intégré leur appartement de fonction à fin novembre. Le restaurant a ouvert ses portes le 10 décembre, mais a dû malheureusement les refermer le 26 du même mois. Il va de soi que des allègements au niveau des loyers ont été accordés.

Le montant investi au 31.12.2020 s'élève à CHF 4'818'860.- A ce chiffre s'ajoute encore le coût d'acquisition du bâtiment en 2013 de CHF 1'520'000.-.

Le coût probable final des travaux de transformation, estimé en l'état à CHF 6'600'000.-, dépasse donc d'environ 10% la prévision budgétaire qui s'élevait à CHF 5'990'000.-.

Il y a plusieurs explications à cet écart conséquent, dont les principales sont :

- des choix d'équipements techniques et d'exploitation opérés par l'AJERCO (gérant de la crèche)
- des complexités techniques mal évaluées lors de l'élaboration du projet (et du budget)
- des effets collatéraux de la crise sanitaire

Le financement global a également été trouvé, toujours avec la même volonté de panachage en diverses tranches, avec des durées à taux fixes de 3 à 10 ans, pour un taux moyen en dessous de 0.3%.

Le dépassement budgétaire fera l'objet d'un préavis d'investissement complémentaire, lorsque la municipalité aura une vision définitive du coût du projet.

Notes et commentaires sur les états financiers 2020

Résultat du compte de fonctionnement 2020

Les comptes 2020 donnent le résultat suivant :

Charges	CHF	6'188'776.22		
Produits			CHF	6'214'861.35
Bénéfice à attribuer au capital	CHF	26'085.13		
Totaux égaux	CHF	6'214'861.35	CHF	6'214'861.35

Tableau comparatif des dépenses et recettes entre les comptes 2020, le budget 2020 et les comptes 2019 (comptes 2018 et 2017 pour information)

	2020						2019	2018	2017
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2019				
CHARGES			CHF	%	CHF	%	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Administration générale	744'326	843'600	-99'274	-13%	22'941	3%	721'386	797'198	694'648
Finances	1'795'359	1'533'600	261'759	15%	286'752	16%	1'508'607	1'571'866	1'737'987
Domaines et bâtiments	781'678	665'400	116'278	15%	562'638	72%	219'040	229'241	240'299
Travaux	453'819	502'800	-48'981	-11%	-34'656	-8%	488'475	471'264	545'926
Instruction publique et cultes	395'081	430'300	-35'219	-9%	125'127	32%	269'954	261'093	256'377
Police	199'840	188'700	11'140	6%	23'905	12%	175'935	190'574	167'700
Sécurité sociale	1'648'939	1'770'200	-121'261	-7%	-131'114	-8%	1'780'053	2'225'594	1'354'438
Services industriels	169'734	193'600	-23'866	-14%	42'372	25%	127'363	175'182	252'929
Bénéfice net de fonctionnement	26'085	-	26'085		26'085	0%	-	6'336	18'467
Total charges	6'214'861	6'128'200	86'661	1%	924'048	15%	5'290'814	5'928'348	5'268'772
REVENUS									
Administration générale	319'437	299'500	19'937	6%	54'945	17%	264'492	264'821	272'730
Finances	4'591'435	4'281'500	309'935	7%	286'579	6%	4'304'856	4'805'330	4'072'017
Domaines et bâtiments	729'849	607'200	122'649	17%	530'162	73%	199'687	211'963	198'953
Travaux	295'112	284'000	11'112	4%	54'708	19%	240'404	278'867	321'211
Instruction publique et cultes	-	-	0	0%	0	-	-	-	-
Police	8'969	-	8'969	100%	4'654	52%	4'315	3'444	2'505
Sécurité sociale	100'325	20'000	80'325	80%	51'038	51%	49'287	188'741	181'740
Services industriels	169'734	193'600	-23'866	-14%	42'372	25%	127'363	175'182	219'617
Perte nette de fonctionnement	-	442'400	-442'400		-100'411	0%	100'411	-	-
Total revenus	6'214'861	6'128'200	86'661	1%	924'048	15%	5'290'814	5'928'348	5'268'772

1 Administration générale :

En 2020, les heures de vacations de la municipalité ont diminué. Renée Marendaz a intégré le Comité directeur de l'ASIVenoge.

La composition de notre personnel a changé. La commune a augmenté son effectif fixe et a diminué les emplois auxiliaires, qui sont composés à ce jour de deux auxiliaires pour la cantine scolaire, d'un auxiliaire à la déchetterie et de l'organiste (commune à plusieurs villages).

Police des constructions, voici la liste des dossiers traités en 2020 :

Délivrance d'un permis de construction :

- Modification d'un appartement et création d'un appartement, ch. du Dernier Mur
- Construction d'un garage, ch. de la Richardaz
- Transformations intérieures et extérieures, rte des Esserts
- Construction de deux villas mitoyennes, ch. du Gottaux
- Démolition et reconstruction de deux murs, ch. du Marais

Délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser

- Construction de deux habitations jumelles, ch. du Trésy
- Construction d'un immeuble, r. du Prieuré 1
- Pose d'un tunnel tout-abri et de quatre abris mobiles pour chevaux, ch. des Vaux
- Mise en conformité d'un cabanon de jardin existant, rte des Esserts
- Raccordement électrique du refuge de Plamont, ch. des Vaux

Travaux en cours

- Construction de trois villas individuelles, ch. de Praz-Voué/ch. du Gottaux
- Reconstruction d'un hangar agricole, ch. de l'Oie

Dossiers en cours

- Aménagement de quatre appartements, r. du Temple

Diverses autres demandes soumises à autorisation ou enquête au pilier public ont été traitées durant l'année.

Transports publics

La suppression de la ligne 91 à fin 2019 a suscité du mécontentement de la part des utilisateurs. La municipalité a alors mis en place un service de taxi-bus gratuit sur appel, 7 jours sur 7 de 6 h du matin à 22 h. Force a été de constater que certains usagers abusaient de ce service. C'est la raison pour laquelle un système avec horaires fixes a été introduit dès le mois d'août, toujours sur appel, avec une participation des usagers de CHF 2.50 par course.

Depuis lors, l'utilisation de ce service a diminué d'une manière sensible. Le coût moyen de CHF 5'760.- par mois de janvier à juillet (correspondant à plus de deux cents courses) a chuté à CHF 650.- par mois d'août à décembre, pour une trentaine de courses.

Fin 2018, la municipalité a mis en place une nouvelle mesure d'encouragement à la mobilité douce ; dans ce cadre, douze subventions pour des vélos électriques ont été attribuées en 2020.

Energies renouvelables

Pour donner suite au préavis 3/2014 sur l'encouragement aux économies d'énergies, il a été distribué CHF 4'825.- en 2020 pour des projets répondant aux critères fixés dans le règlement. La totalité du montant distribué depuis l'entrée en vigueur du règlement s'élève à CHF 109'846.70.

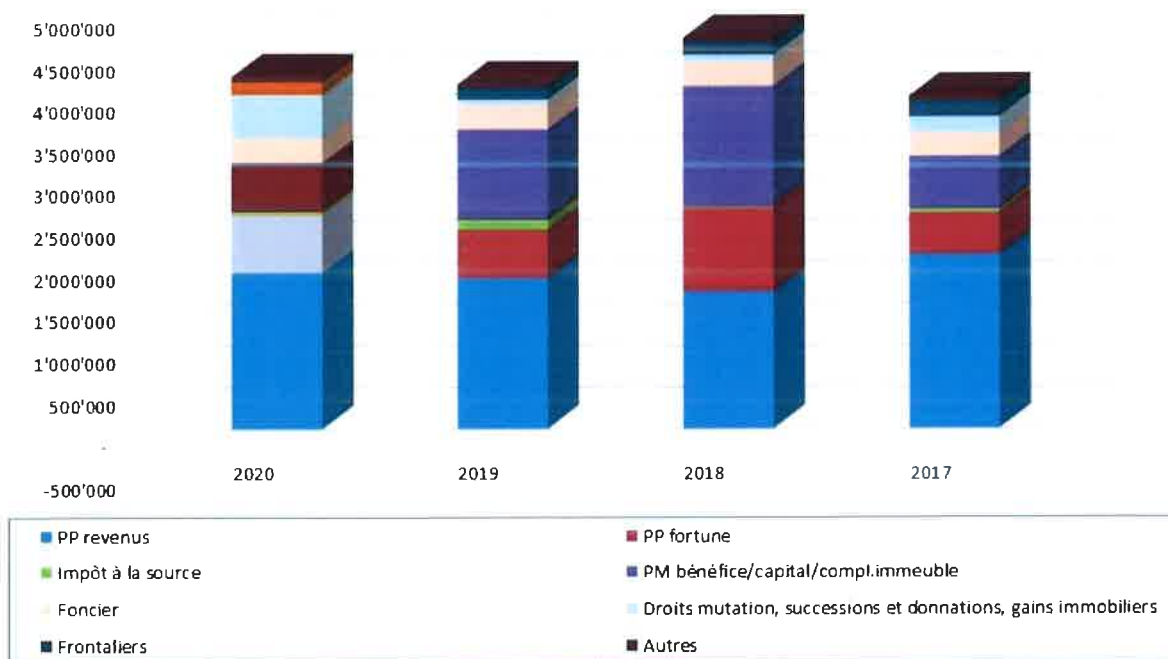
La différence entre le montant alloué et reçu de la Romande Energie est attribuée à un fonds de réserve pour les énergies renouvelables (9282.3), qui s'élève au 31.12.2020 à CHF 42'849.05.

2 Finances :

Les revenus d'impôts se sont composés comme suit :

	2020				Ecart avec 2019		2019	2018	2017
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		CHF	%			
PP revenus	1'861'554	2'150'000	-288'446	-15%	64'203	3%	1'797'352	1'634'843	2'071'625
PP fortune	684'809	740'000	-55'191	-8%	104'132	15%	580'677	994'535	497'485
Impôt à la source	37'440	30'000	7'440	20%	-69'653	-186%	107'094	11'637	39'695
PM bénéfice/capital/compl.immeuble	653'573	465'000	188'573	29%	-428'105	-66%	1'081'677	1'439'424	631'259
Foncier	293'346	300'000	-6'654	-2%	8'037	3%	285'309	289'878	275'851
Droits mutation, successions et donations, gains immobiliers	522'545	70'000	452'545	87%	450'505	86%	72'039	84'912	197'540
Frontaliers	150'502	145'000	5'502	4%	5'534	4%	144'968	156'537	193'595
Autres	49'942	124'100	-74'158	-148%	14'312	29%	35'630	41'247	45'856
Total revenus d'impôts/divers	4'253'711	4'024'100	229'611	5%	148'965	4%	4'104'745	4'653'013	3'952'907

Revenus d'impôts 2020 - 2017



Ces chiffres démontrent que malgré toutes les projections possibles, le résultat définitif pour certains contribuables (personnes physiques ou morales) peut influencer fortement les chiffres annuels. Les décisions de taxation sont parfois bien différentes des acomptes prévus.

A la lecture des chiffres et résultats 2020, on peut constater qu'à l'instar du Canton de Vaud, l'année fut particulièrement favorable en termes de rentrées fiscales. L'impôt sur les personnes physiques est en légère progression, mais cependant en deçà des prévisions budgétaires. Pour ce qui est des personnes morales, la bonne surprise est venue d'un encaissement non prévu de la part d'un nouveau contribuable sur le site «En Faraz». En fin de compte, ce sont les impôts conjoncturels (augmentation de CHF 450'000.-) qui permettent ces bons résultats.

On peut relever un autre effet, dû à l'ensemble des recettes fiscales du canton et des communes, qui a entraîné l'augmentation du point d'impôt par habitant au plan cantonal, entraînant une incidence positive pour la commune de Mex au plan de ses contributions à la facture sociale et péréquative.

Le résultat net du compte des bâtiments Vers l'Eglise dégage en 2020 un bénéfice de CHF 216'655.40, que la municipalité propose d'attribuer à un fonds de réserve dédié.

Enfin, une attribution de CHF 200'000 au fonds de réserve générale est prévue.

3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 43,6 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 480 m³t (m³ estimé sur tige) selon le plan de gestion révisé en 2014 et approuvé par la municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes); nos exploitations répondent ainsi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura)

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2020-2024

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2020-2024

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Goille sont indemnisés sur la base d'un forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers, ainsi que le suivi financier du projet.

Organisation du service forestier communal

La commune est liée par un contrat de gestion, degré 1, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance et la planification de tous les travaux entrepris en forêt, ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec la municipalité. L'inspecteur des forêts du 18ème arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par des entreprises agréées aux normes de sécurité SUVA.

Travaux entrepris durant l'année :

- | | |
|---|-----------------------|
| - sylviculture et fauchage : | 44'600 m ² |
| - éclaircies forestières normales | 330 m ³ |
| - exploitations forestières forcées (chablis) | 150 m ³ |

Sylviculture et fauchage (44'600 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m et 18 m selon l'âge des peuplements.

Eclaircies forestières normales (330 m3)

Ces travaux consistent à prélever le nombre de m3 de bois indiqué dans le plan de gestion dans le but d'assurer la pérennité des forêts et l'équilibre des âges des différents massifs forestiers.

Les éclaircies forestières dans le cadre du projet de forêts de protection représentent un volume de 1'585 m3.

Exploitations forestières forcées (chablis) (150 m3)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le garde forestier procède également à une inspection sanitaire des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

Construction d'une passerelle piétonne sur la Chamberonne

Sur la parcelle 333 de Mex, propriété de la Commune de Villars-Ste-Croix et la parcelle 1065 de la Commune de Crissier, propriété du Manège de St-Georges SA, il est prévu la construction d'une passerelle intercommunale Crissier-Mex-Villars-Ste-Croix en remplacement de l'ancienne, démontée pour des raisons de sécurité. Les démarches sont en cours et la clé de répartition des coûts a été établie comme suit : Crissier 56%, Mex 27% et Villars-Ste-Croix 17%.

35 Bâtiments

Suite à une réunion avec la Cogesfin, la municipalité a décidé que les deux bâtiments Vers l'Eglise disposeraient d'un fonds d'entretien, rénovation et amortissement différent des autres bâtiments communaux.

En 2020, les 26 logements Vers l'Eglise ont généré un bénéfice de CHF 216'655.40 qui a été attribué à ce nouveau fonds.

Quant aux autres bâtiments appartenant à la commune, il a fallu prélever un montant de CHF 886.30 afin d'équilibrer les comptes de ce dicastère.

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux ont été entretenus régulièrement ; des frais d'achat de produits et de matériel de nettoyage ont été engendrés afin de répondre aux demandes de notre nouveau concierge, qui a suivi un cours de perfectionnement. Ci-après quelques détails complémentaires :

350 Maison de commune

Suite aux différents problèmes avec le chauffage à bois, le bâtiment est chauffé au gaz depuis le début de l'année, ce qui a engendré des coûts supplémentaires.

Dans l'un des appartements loués, la hotte de ventilation a été remplacée et les stores ont été réparés.

351 Collège

Le bail de l'un des appartements sous les combles a été résilié au 31 janvier 2020. Un nouveau bail a été conclu au 1^{er} février 2020. L'appartement a subi quelques travaux de rafraîchissements (peinture, parquet, remplacement d'appareils ménagers, etc). Les boîtes aux lettres ont également été remplacées. Des travaux de réfection du gazon ont également été entrepris et sont financés à 100% par l'ASIVenoge. L'ASIVenoge participe au loyer des trois classes actuelles, aux frais d'exploitation du collège ainsi qu'à l'amortissement sur dix ans des travaux de transformation.

352 Salle villageoise

Le changement des portes d'armoires en sous-sol a été exécuté, la robinetterie de la cuisine a été changée et la serrure de la porte du local réfectoire à l'entrée de la salle a été remplacée. Le parquet a été rénové.

353 Refuge

Seul l'entretien courant a été effectué.

354 Ancienne maison de commune

Seul l'entretien courant a été effectué.

Suite à une demande du locataire, une réduction de loyer de trois mois à raison de CHF 1'000.- par mois à titre de soutien à la diminution de son activité économique due à la pandémie, a été accordée.

355 Eglise

Seul l'entretien courant a été effectué.

356 Divers bâtiments

Suite à l'inspection de l'abri PC des Esserts, quelques travaux de réparation ont été entrepris (remplacement d'un robinet, mise aux normes des installations électriques).

Entretien courant.

4 Travaux

43 Routes

Pas de gros travaux sur nos routes en 2020.

Chemin des Rottes : suite au débordement de la canalisation d'eau claire qui a engendré un léger affaissement de la route, il a été procédé au curage de la canalisation et à la réparation de la route.

Chemin de Praz-Voué : dans le cadre de la réfection de la plupart de ses chemins AF (améliorations foncières) la Commune de Villars-Ste-Croix a interpellé la municipalité pour participer à l'élargissement de ce chemin, sur son tronçon sis sur le territoire communal de Mex, soit sur une distance de 160 m, dans la prolongation du chemin de Praz-Voué en direction de Villars-Ste-Croix. Un montant estimé de CHF 15'000.- sera comptabilisé en 2021.

Dans la foulée, le bureau BBHN a été mandaté pour l'établissement d'un inventaire de nos chemins AF et des éventuels travaux à projeter. Ceux-ci sont en partie subventionnés par la Confédération et le canton. Le rapport nous parviendra au printemps 2021.

Eclairage public

La municipalité a mandaté l'entreprise Duvoisin-Groux SA pour l'entretien de l'éclairage public.

L'extinction de l'éclairage de minuit à 5 heures du matin permet, outre de limiter un tant soit peu la pollution lumineuse, de réaliser une économie d'env. CHF 2'000.-.

44 Parcs et cimetières

Les parcs ont été régulièrement entretenus.

Concernant les aires de jeux du collège et des Esserts, un budget a été alloué pour le remplacement de certains engins devenus dangereux. Les travaux démarreront en mai 2021.

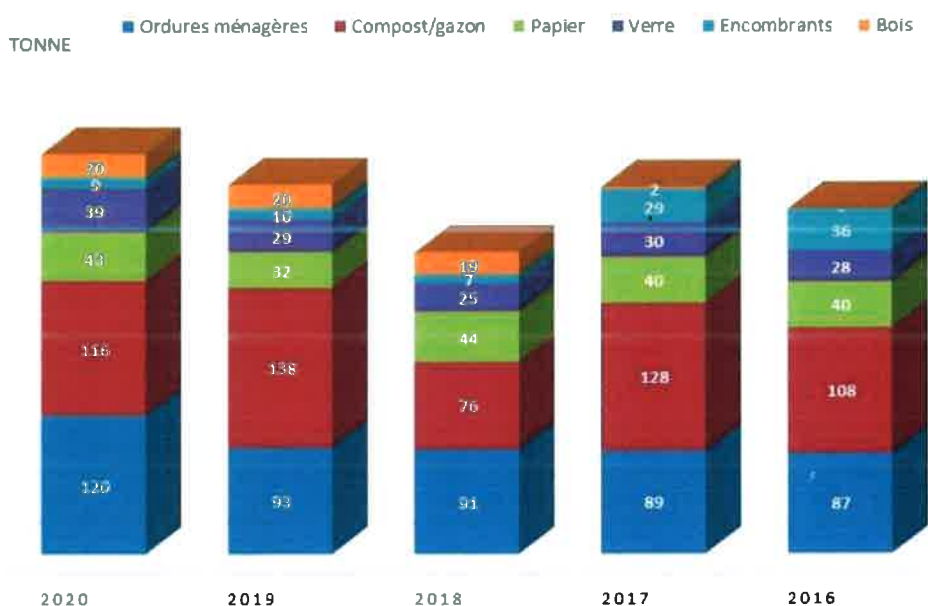
S'agissant du Jardin du souvenir, le projet de commande d'une œuvre d'art indiquant les noms et prénoms des défunts a définitivement été abandonné.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Suite à l'introduction de la taxe au sac et du principe de pollueur-payeur, la commune doit équilibrer les comptes de la rubrique 45.

Cette année encore, le déficit de CHF 14'165.98 doit être couvert par un prélèvement du fonds de réserve affecté, qui s'élève au 31.12.2020 à CHF 6'217.58. La taxe forfaitaire de CHF 80.- TTC peut donc être maintenue pour 2021, mais fera sûrement l'objet d'une hausse en 2022.

DÉCHETS PRINCIPAUX COLLECTÉS



46 Réseaux d'égouts, d'épuration

La municipale en charge de ce dicastère, ainsi que les délégués du conseil général, assistent régulièrement aux séances de l'AIEV.

Nous vous donnons ci-après un petit historique de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV).

1. La STEP a été construite en 1989, sur la Commune de Bremblens. Elle a subi des transformations importantes en 2009, comprenant notamment l'aménagement d'un « digesteur » destiné à décomposer les matières organiques des boues d'épuration ; les gaz produits par ce processus permettent d'actionner une petite turbine électrique qui produit une partie de l'énergie consommée localement. Le réseau d'eaux usées et la STEP doivent être entretenus, afin d'assurer le traitement de l'eau de manière efficiente.

2. Concernant les rejets de la STEP dans la Venoge, les normes légales sont respectées. Toutefois, la nitrification – c'est-à-dire la transformation biologique de l'ammoniacale toxique en nitrates – cause quelques soucis. Les résultats des dernières analyses sont attendus pour vérifier que le renouvellement récent de certains équipements a permis de résoudre ce problème.
3. Le traitement de micropolluants représente un défi qu'il faudra relever : est-il opportun de former un regroupement - à l'instar d'autres communes – pour réaliser une STEP plus importante ou faut-il inciter d'autres communes à acheminer leurs eaux usées dans notre STEP ou est-il, en fin de compte, préférable de poursuivre l'activité dans la même configuration qu'actuellement ? La stratégie du futur n'est pas encore définie.

Les charges de l'AIEV se sont élevées à CHF 114'735.50.- (+ CHF 16'590.20 supplément de charges de 2019) contre CHF 113'384.65.- en 2019. La différence entre les revenus et les charges, d'un montant de CHF 14'863.25, a été prélevée de la réserve affectée, qui se monte au 31.12.2020 à CHF 633'192.72.

47 Cours d'eau et digues

Des travaux de curage du dépotoir et d'une partie de la Goille ont été entrepris. Ils ont été financés par une subvention de la DGE (Direction générale de l'environnement) à hauteur de 56%.

5 Instruction publique et cultes

ASIVenoge (enseignement primaire, 6 communes)

Le Conseil intercommunal de l'ASIVenoge a siégé trois fois en 2020 et trois préavis lui ont été soumis par le comité directeur, qui s'est réuni à 22 reprises. Les sujets principaux traités ont concerné les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés, et surtout le point concernant les constructions, avec un préavis sur l'augmentation du plafond d'endettement en vue de la future extension du collège du Cheminet, à Penthaz, ainsi que la mise en place d'un pavillon provisoire, également à Penthaz, comprenant quatre classes à la rentrée d'août 2020.

Constructions du degré primaire

Le pavillon de quatre classes en éléments préfabriqués modulaires a été réalisé dans les temps, malgré la situation liée à la pandémie. La remise des clés a eu lieu en juillet et les élèves ont pris possession des lieux à la rentrée scolaire 2020-2021. Cette construction provisoire sera évacuée dès que le nouveau bâtiment scolaire de huit classes sera opérationnel, pour la rentrée scolaire 2024.

Compte tenu des exigences cantonales (création de locaux adaptés pour le service des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire et pour la direction et le secrétariat de l'ASIVenoge, mise sur pied d'une UAPE avec cantine, construction d'une salle de gymnastique complémentaire, transformation et assainissement des bâtiments existants), le projet initial de nouveau collège a dû être entièrement repensé. Il a fait l'objet d'une nouvelle étude ambitieuse et séduisante qui remodèle l'ensemble du quartier scolaire, en incluant notamment un plan de mobilité douce et de sécurité piétonne ainsi qu'un réaménagement des terrains sportifs actuels.

Comme ce projet implique la Commune de Penthaz, une convention de construction a été négociée avec cette commune. Elle prévoit notamment que l'ASIVenoge exécute le programme de construction et que la Commune de Penthaz renonce à toute contrepartie financière pour la mise à disposition des terrains. S'agissant de la répartition des coûts de construction, ils seront à la charge de l'ASIVenoge à raison de 65% et à celle de la Commune de Penthaz à raison de 35% en chiffre rond. Cette proportion résulte d'une comparaison de l'usage et de la finalité respectifs des différents locaux et espaces concernés.

Selon les premières estimations, le coût global final de l'ensemble du projet pourrait avoisiner la somme de 30 millions, dont 19,5 millions seraient à la charge de l'ASIVenoge.

ASiCoPe (enseignement secondaire, 17 communes)

L'ASiCoPe accueille les élèves du secondaire, du niveau 9 à 11, provenant de 17 communes, sur le site scolaire du Pré aux Moines, à Cossonay, sous la dénomination « Etablissement secondaire de Cossonay et Penthalaz-Pré aux Moines »

Ces communes sont celles regroupées au niveau primaire au sein de l'ASiVenoge d'une part et de l'ASICOVV (Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge) d'autre part.

	2020		ASiVenoge 6 communes		ASiCoPe 13 communes		2018		2017	
	nb	CHF	août-déc.2019 nb	CHF	janv-juil.2019 nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF
PRIMAIRE										
Primaire		172'838		61'721		72'860		138'032		147'301
Transport		46'543		19'974		18'131		34'118		43'445
Total PRIMAIRE		219'381		81'694		90'991		172'151		190'746
<i>Nb d'élève</i>	50		42		42		42		48	
Coût par élève (Mex)		4'388		4'112		-		4'099		3'974
Coût moyen ASiVenoge		3'685		1'460		1'654		3'121		3'266
<i>Nb d'habitant Mex</i>	749		718		718		725		718	
Coût par habitant Mex		293		241		-		237		266
				241						
SECONDAIRE				ASiCoPe 17 communes		ASiCoPe 13 communes				
Secondaire		72'068		33'119		37'427		57'254		45'740
Transport		20'173		10'989		7'315		13'611		13'318
Total SECONDAIRE		92'241		44'108		44'742		70'864		59'058
<i>Nb d'élève</i>	19		19		17		17		9	
Coût par élève (Mex)		4'855		4'676		2'632		4'168		6'562
Coût moyen Asicope		4'306		2'137		2'239		3'484		3'668
<i>Nb d'habitant Mex</i>	749		718		718		725		718	
Coût par habitant		123		124		62		98		82
				123						

Piscine des Chavannes

Aujourd'hui, le gros-œuvre est achevé dans le respect des crédits alloués. Le complexe comprend un grand bassin de 25 mètres et 5 lignes d'eau, homologué et équipé pour l'organisation de compétitions régionales et un petit bassin de 13x6 mètres disposant d'un fond mobile.

L'ouverture de la piscine intercommunale est prévue en août 2021.

6 Police

Corps de police

Comme l'an dernier, la présence de la gendarmerie s'est manifestée par des rondes régulières au sein du village et par des visites de son poste mobile, annoncées au pilier public.

Au cours de l'année 2020, 71 événements survenus à Mex ont été enregistrés à la main courante de la police cantonale. Ils ont principalement eu pour objet, dans l'ordre décroissant, des troubles de la tranquillité/nuisances, des vols, des pertes de documents, des accidents de circulation impliquant des animaux, des individus perturbés, des objets trouvés ou suspects, des dommages à la propriété (graffitis, tags), des accidents de travail, sans oublier l'accident de circulation mortel survenu à l'intersection de la route cantonale et de la route des Esserts, qui a frappé l'ensemble des habitants du village.

SDIS Venoge

La Commune de Mex est rattachée au Service Défense Incendie et Secours Région Venoge, créé le 1^{er} janvier 2012 et couvrant territorialement l'ensemble des 27 communes qui formaient l'ancien district de Cossonay, regroupant une population de l'ordre de 26'000 habitants.

L'exercice 2020 a été marqué par une diminution sensible du nombre de sorties, arrêtée à 188, soit 168 de moins qu'en 2019.

La répartition des interventions peut être résumée comme suit : 50 alarmes technique (alarmes automatiques, nids de guêpes, chutes d'arbres et de matériaux), 45 alarmes dégâts d'eau (inondations naturelles, ruptures de conduites), 36 feux, 29 pollutions, 23 sauvetages (personnes et animaux) et 5 services préventifs à l'occasion de la Fête nationale.

L'effectif du corps de pompiers est stable ; ce sont 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, qui forment le SDIS Venoge. Avec l'encadrement de l'Etat-Major, le corps du SDIS a accompli en 2020 près de 59'000 heures de service, soit 45'000 heures de permanence, 6'700 heures d'exercices et de formation, 3'000 heures de travaux divers (Etat-Major, matériel, médias), 2'600 heures d'interventions et 1'600 heures de cours cantonaux ECA.

On relèvera encore que le caporal Marc Utzinger a été promu au grade de sergent et le sergent Ludovic Lupi à celui de sergent-chef.

ORPC

L'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud, regroupant l'ensemble des communes du district, basée à Echallens, comptait, à fin 2020, 558 astreints, épaulés par trois professionnels et une secrétaire à 70%.

Les activités de l'ORPC du Gros-de-Vaud en 2020 ont été fortement impactées par la mobilisation générale de la protection civile au plan cantonal.

Au cours de la première vague du Covid 19, de mars à juillet, l'ORPC du Gros-de-Vaud a fusionné avec ses voisines de Broye-Vully et du Jura Nord-vaudois pour former une seule et même entité, le bataillon Nord, avec un poste de commandement unique à Yverdon-les-Bains. Les engagés ont été principalement actifs en tant que soutien aux hôpitaux régionaux mais surtout auprès du réseau Santé Nord Broye, incluant notamment les EMS, les CMS et des cabinets médicaux. La contribution de l'ORPC du Gros-de-Vaud a représenté 3'652 jours de service, effectués par 504 participants.

Au cours de la deuxième vague, de septembre à décembre, les opérations ont été conduites par l'Etat-major régional Nord, installé dans le casino de la commune d'Orbe et regroupant des représentants de la police, des pompiers, des préfectures, de la santé et de la protection civile. Les missions de cette dernière ont essentiellement consisté en un appui aux EMS et hôpitaux ainsi que dans l'organisation, la conduite et la logistique du poste de commandement. Pour le Gros-de-Vaud, 158 astreints ont réalisé 1'548 jours de service jusqu'au 31 décembre. En fin d'année, les équipes mobiles de vaccination ont été mises sur pied, avec une formation au CHUV, en vue des vaccinations dans les EMS dès 2021.

L'engagement sans faille de la protection civile pendant la pandémie, saluée unanimement, a constitué la meilleure des réponses aux détracteurs de tous poils de l'institution.

7 Sécurité sociale

Cantine à Mex : Pic'fouls

Suite à la décision de l'ASIVenoge de fermer l'une des deux classes de notre commune durant l'année scolaire 2020-2021, la fréquentation de la cantine a fortement diminué, passant de 26 à 7 inscriptions.

Facture sociale

Les acomptes de la facture sociale 2020 se sont montés à CHF 1'508'102.-. Selon nos prévisions, ces acomptes sont insuffisants et une provision pour une charge supplémentaire de CHF 60'000.- a été comptabilisée.

AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay)

Plusieurs enfants de notre commune fréquentent les garderies du réseau.

Enfants domiciliés sur AJERCO bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau										
Communes	Accueil collectif				Accueil familial				Accueillantes en milieu familial au 31.12.2020	Liste d'attente au 27.01.2021
	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE HEURES D'ACCUEIL	Préscolaire familial NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire familial HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire familial NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire familial HEURES D'ACCUEIL		
Mex	19	11'820.00	11	3'206.00	5	2'654.25	3	959.00	2	9

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale de Prilly-Echallens) :

La mise en place des unités communes CSR-ORP décidée par le Canton n'a pu avoir lieu et sera réalisée en 2021.

Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise par le canton, dès 2022, de la charge financière des Agences d'assurances sociales, tout en garantissant le maintien des Association régionales d'action sociale (ARAS).

AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)

Dès le 1er janvier 2020, c'est l'Etat de Vaud qui garantit seul la part publique du financement de l'AVASAD, pour environ les deux tiers du budget annuel.

eHnv (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)

Les eHnv assument des missions de soins aigus, de réadaptation et d'hébergement médico-social qui englobent des activités préventives, diagnostiques, curatives et palliatives, ainsi que d'accompagnement.

8 Services industriels

« Les mouchards » installés en 2018 ont permis de détecter rapidement les fuites, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les pertes et de les ramener à 12 % pour 2020.

Le tableau de la consommation pour les quatre dernières années se présente comme suit :

Consommation en m³	2020	2019	2018	2017
Facturation annuelle	54'398	46'864	57'551	49'276
Achat d'eau EIEVMV	58'795	50'532	60'488	60'479
Achat d'eau SIL	3'025	4'302	2'980	4'010
Total achat d'eau	61'820	54'834	63'468	64'489
Différence	7'422	7'970	5'917	15'213
Pourcentage perte	12.01%	14.54%	9.32%	23.59%

Par l'entremise de l'Entente Intercommunale des Eaux (EIEVMV), le relevé des compteurs se fait électroniquement. D'où un gain de temps et une détection des anomalies sur les compteurs.

Les comptes sont annexés au présent rapport et contiennent des commentaires complémentaires.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis municipal N° 1/2021 du 3 mai 2021;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion;
- 2) d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 26'085.13 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 509'248.11;
- 3) d'accepter les comptes communaux pour 2020, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
- 4) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2020.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
G. Wyss



La Secrétaire
J. Brandt-Monnier

Annexe : comptes 2020, avec commentaires

Adopté en séance de municipalité, le 3 mai 2021.